

**Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil municipal de Saint-Gabriel-de-Rimouski tenue le 8 juillet 2016 à 11h00 heures à la salle 3 du centre polyvalent, sous la présidence de monsieur Georges Deschênes, maire**

**PRÉSENCES**

M. Sylvain Deschênes	M. Réjean Geneau
Mme Chantal Proulx (absente)	M. Fernand Gauthier
M. Stéphane Deschênes (absent)	M. Guildo Castonguay

Formant quorum sous la présidence du maire.

Monsieur Martin Normand, directeur général est présent.

L'avis de convocation a été signifié tel que requis par monsieur Martin Normand, aux membres du conseil qui ne sont pas présents.

**1. Mot de bienvenue**

**2. Lecture de l'ordre du jour**

**3. Offre d'achat pour l'acquisition du 33 rue Fabien-Jalbert**

**16-07-121**

Attendu que nous avons remporté la mise aux enchères du 33 Fabien-Jalbert via les ventes pour taxes.

Attendu que nous sommes propriétaire suspensif pour une période de un an.

Il est proposé par Sylvain Deschênes et résolu à l'unanimité des conseillers de ne faire aucune offre pour l'acquisition du 33 rue Fabien-Jalbert afin de devenir propriétaire sans droit de retrait.

**4. Avis de motion-Règlement d'emprunt**

**16-07-122**

Attendu qu' aucune offre sera faite pour l'acquisition du 33 rue Fabien-Jalbert.

Aucun conseillers n'a fait d'avis de motion

**5. Mandat-Notaires Michaud Charbonneau Heppell**

**16-07-123**

Attendu qu' aucune offre sera faite pour l'acquisition du 33 rue Fabien-Jalbert.

Le mandat à une firme de notaires est non-applicable.

**6 Inclusion de Groupe Promotion à notre assurance**

**16-07-124**

Attendu qu' une analyse a été faite par notre assureur.

Attendu que notre assureur accepte d'inclure Groupe Promotion St-Gabriel à notre assurance.

Attendu qu' aucune prime additionnelle ne nous sera facturée.

Proposé par Guildo Castonguay et résolu à l'unanimité des conseillers d'inclure le Groupe Promotion St-Gabriel à nos assurances.

**7 Affichage des avis publics**

**16-07-125**

Attendu que l'article 431 du Code Municipal demande d'afficher les avis publics à deux endroits différents sur le territoire de la Municipalité.

Attendu qu' il n'y a plus de babillard à l'entrée de la Caisse Populaire.

Proposé par Réjean Geneau et résolu à l'unanimité des conseillers de désigner le bureau municipal et le centre polyvalent comme endroit pour l'affichage des avis publics.

**8 Divers (si tous les élus sont présents)**

Non-appllicable

**9. LEVÉE DE LA SÉANCE**

16-07-126

Proposé par Fernand Gauthier et résolu à l'unanimité des conseillers qu'à 12h30 la séance soit levée.

Je, Georges Deschênes, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 du Code municipal.

---

Georges Deschênes, Maire

---

**Georges Deschênes**  
**Maire**

---

**Martin Normand**  
**Directeur général**